



## 16ème législature

<b>Question N° : 9975</b>	<b>De Mme Aude Luquet ( Démocrate (MoDem et Indépendants) - Seine-et-Marne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Transports</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Transports</b>
<b>Rubrique &gt; pollution</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Qualité de l'air dans le réseau de métros et RER franciliens</b>	<b>Analyse &gt; Qualité de l'air dans le réseau de métros et RER franciliens.</b>
Question publiée au JO le : <b>11/07/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>09/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Aude Luquet alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la pollution inquiétante aux particules fines dans les métros et RER franciliens. Une récente enquête démontre des taux de particules fines deux fois supérieurs aux recommandations de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS). Si on ajoute à cette pollution engendrée par le trafic, celle de l'air extérieur qui s'infiltré dans les stations et la « surpollution » propre au réseau de transports, on atteint cinq fois les préconisations de l'OMS. On peut donc craindre un risque sanitaire majeur sur le long terme lorsque l'on sait que des millions des concitoyens utilisent ces moyens de transport au quotidien. Ainsi, elle lui demande quelles mesures sont prises pour renforcer la lutte contre cette pollution aux particules fines.